

que arrivé à la fin de mon discours, et j'espère que la Chambre n'hésitera pas à m'accorder encore quelques instants. Ma conclusion sera brève.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Les députés sont-ils d'accord?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord à condition qu'il n'y ait pas d'arrangement en vertu duquel les quelques minutes accordées au député et les quelques minutes durant lesquelles quelqu'un d'autre prendra la parole auraient pour effet de torpiller la motion.

Des voix: D'accord.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que nous décidions que le droit de parole des députés dépend de ce que nous faisons à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je crois que tous les députés ont le droit de décider eux-mêmes ce qu'ils veulent faire à propos d'un bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Je suis d'accord avec le député de Vancouver Quadra. Je ne crois pas que nous devions présumer de ce qui peut se passer plus tard.

M. McBride: Monsieur l'Orateur, je suis gré aux autres de leur intérêt. Je disais, juste avant l'expiration de mon temps de parole, qu'à la réunion de novembre, les fonctionnaires n'avaient pas manifesté le désir unanime, ni semble-t-il, de hâte exagérée de voir les provinces occuper ce champ d'action. Je crois que cela est malheureux. Ainsi, pour les raisons invoquées précédemment, même si l'on pourrait dire qu'il n'y a pas eu d'appui actif pour ce genre de motion, nous devrions l'appuyer, car il semble manifeste qu'il faut inciter et encourager les provinces à l'action.

Il faut uniformiser la situation internationale, parce que le tourisme prend de plus en plus d'ampleur. Une foule de gens vont mourir par accident, maladie ou malchance en voyage à l'étranger et pour ces raisons également, les questions soulevées dans cette motion prennent de plus en plus d'importance. La motion revêt une importance spéciale en raison de l'évolution rapide qui a conduit à la création de la vie en éprouvette et le maintien de la vie en incubateur. Ces facteurs rendent d'autant plus urgent le sujet de cette motion.

Un autre point qui pourrait être débattu lors d'une conférence nationale est qu'une législation uniforme pourrait reconnaître le droit de l'individu à disposer de son propre corps. Je critique la théorie archaïque selon laquelle les désirs de quelqu'un qui meurt à l'hôpital seront reconnus, alors que ceux de la personne qui meurt hors de l'hôpital risquent de ne pas l'être. Le droit légal sur le mode de disposer d'un cadavre passe à la famille, et il faut le reconnaître. Il faudrait trouver le moyen de faire respecter les vœux exprimés par un individu avant sa mort. Sur le plan professionnel, j'ai fait face à cette situation à bien des reprises. Parfois, un individu demande qu'on dispose de son corps de telle façon; pourtant, après sa mort, sa famille déclare: «Non, nous ne procéderons pas ainsi.» Le cadavre est entre ses mains et elle dit, «Nous procéderons autrement.»

[M. McBride.]

La motion à l'étude cet après-midi est importante; elle mérite l'attention de tous les députés à la Chambre. J'ai été heureux de participer au débat, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais signaler une chose aux députés: puisque nous ne disposons que d'une heure, et comme les députés pourraient peut-être préparer leurs discours pour 20 minutes, aux termes du Règlement, à mon avis, il serait préférable d'y consacrer 15 minutes plutôt que 20 à cette heure-ci.

L'hon. M. Dinsdale: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais modifier votre proposition et réduire le temps à dix minutes. J'espère que les fréquentes allusions à la mort qu'on vient de faire n'annoncent pas celle de la motion, surtout de la main de ceux qui sont en faveur. Je trouve que c'est une bonne motion. Je n'y vois rien qui pourrait embarrasser la Chambre ou le gouvernement si elle est adoptée. J'espère qu'on ne l'étoffera pas.

Si je puis parler au nom de toute l'opposition, en supposant que les députés à ma droite me donne carte blanche car pour les autres il n'y a pas de problèmes, nous allons faire le deuxième mille et rendre le bien pour le mal, ou quelle que soit l'expression qu'on préfère. Le motionnaire, le député d'Algoma (M. Foster), est souvent le dernier orateur à l'heure des initiatives parlementaires. Il est presque «l'étrangleur» officiel. Je tiens à lui dire que l'opposition ne fera pas subir le même sort à sa motion dont nous reconnaissons la valeur. Sa thèse selon laquelle la loi devrait au moins rattraper la science médicale est juste. Monsieur l'Orateur, j'espère qu'avant cinq heures vous aurez l'occasion de mettre la question aux voix et que la motion sera adoptée.

• (4.40 p.m.)

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter mes préopinants de la façon dont ils ont débattu une motion aussi importante.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), d'avoir présenté à la Chambre une motion visant à éveiller l'attention de tous les Canadiens sur l'importance des réserves d'organes aux fins de transplantations futures ou aux fins de venir en aide à ceux qui en auront éventuellement besoin pour continuer de mener une vie plus agréable.

Je voudrais également remercier mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) qui, avec sa logique habituelle, nous a donné une leçon extrêmement importante au point de vue juridique, et surtout en ce qui a trait aux difficultés qui peuvent découler de la suggestion de mon ami d'Algoma.